

GARE AUX IDÉES REÇUES !

Tout le monde sait qu'un séjour linguistique est un passage inévitable dans l'apprentissage d'une langue étrangère. Pourtant, parfois, quelques a priori nous freinent dans cette belle aventure. Nous avons sélectionné cinq idées reçues à dépasser, pour vous convaincre de faire vivre cette expérience unique à votre enfant !

ANNA ASHKOVA



1- LES SÉJOURS LINGUISTIQUES SONT TROP CHERS !

Le budget vous vient tout de suite à l'esprit lorsque vous avez enfin pris la décision d'envoyer votre enfant à l'étranger. Certes, un séjour linguistique nécessite parfois un financement important mais cela ne veut surtout pas dire qu'il faut être millionnaire. En général, un séjour de qualité est disponible à partir de 1000 euros tout compris. Cependant, il est possible de trouver un séjour un peu moins cher. CLC vous propose des séjours de courte durée (une semaine) à partir de 600 euros. De plus, en vous y prenant

tôt, il est possible de faire des économies. « Si l'inscription à un séjour linguistique d'été se fait en amont, il est possible d'effectuer le paiement en plusieurs fois », explique Madame Deroubaix, responsable du service séjours linguistiques chez Viva Langues. Vous pouvez aussi percevoir des aides de l'Etat, notamment des bons de la Caisse d'allocations familiales (CAF), dont le montant varie selon le quotient familial. « Il est aussi possible de solliciter des Comités d'entreprises (CE). Certains CE proposent des aides et/ou des chèques vacances qui peuvent vous aider à financer un séjour linguistique », ajoute Madame Deroubaix. Pour finir, soyez

malins ! Certains organismes de séjours linguistiques proposent parfois des promotions sur leur site. Ainsi, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur le prix d'un séjour.

2- LES SÉJOURS LINGUISTIQUES SONT DES COLONIES DE VACANCES « DÉGUISÉS »

Vous hésitez à envoyer votre enfant en séjour linguistique dans une colonie de vacances étrangère ? Vous avez peur qu'il soit malheureux sans vous ou au contraire fasse la fête avec des nouveaux copains, loin de vous ?

permis, il y a des règles à respecter. Par exemple, le portable n'est pas autorisé pendant des cours d'anglais sauf si on l'utilise à des fins scolaires avec l'application « Translate », raconte Julie, une adolescente partie en colonie de vacances en Angleterre. Un séjour linguistique met davantage l'accent sur l'enseignement, l'apprentissage de la langue et sur les loisirs. « Il faut toujours bien lire l'offre », explique Ghislaine Couronne, directrice marketing du groupe Go&Live. En effet, vous pouvez choisir une formule qui propose plus d'heures de cours d'anglais ou au contraire, plus de divertissement. À vous de faire attention et surtout de choisir en fonction de votre enfant. « Si vous souhaitez un séjour linguistique à forte valeur pédagogique, vous pouvez opter pour le séjour « Spécial Bac » chez CLC. Il se déroule au sud de l'Angleterre, dure une semaine, comprend 28h de cours d'anglais et quelques excursions. Le séjour coûte 650 euros. Les frais d'hébergement et du voyage sont compris dans le prix », conseille Ghislaine Couronne.

3- L'ANGLETERRE EST LE SEUL PAYS POUR APPRENDRE L'ANGLAIS !

L'Angleterre est le premier pays où l'on parle anglais, c'est un peu le berceau d'où a émergé la langue anglaise. Mais cela ne veut pas dire que l'Angleterre est l'unique destination pour les séjours linguistiques, d'autres pays sont tout aussi accessibles. Pour un séjour de qualité dans une prestigieuse université pourquoi ne pas opter pour les États-Unis ? En juillet, Civi-Ling propose à votre ado (13-17 ans) de découvrir New York et notamment Manhattan et expérimenter la vie d'un campus américain. Le séjour se déroule sur deux semaines, votre enfant sera hébergé dans un hébergement collectif. La formule

propose une variété de visites de sites touristiques, de musées, de spectacles et de concerts, comme nulle part ailleurs au monde ! Si vous souhaitez apprendre l'anglais pas très loin de chez vous, l'Irlande peut être une bonne solution. Par exemple, du 23 au 30 octobre, International Dialog vous propose un séjour à Dublin avec la formule « Quatre élèves pour un professeur ». Du lundi au vendredi, les jeunes se déplacent chez le professeur qui leur dispense un enseignement fondé sur l'oral pendant trois heures. Une équipe d'animateurs qualifiée et bilingue anglais sera en charge du groupe dès le départ à Paris et ce, jusqu'à la fin du séjour. Elle supervisera le bon déroulement en passant chez le professeur et dans les familles et accompagnera le groupe lors de l'excursion et des soirées communes. Toujours avec le professeur, les activités de loisirs et la découverte culturelle de

Dublin se déroulent l'après-midi, après la classe : visite du Musée National mettant l'accent sur l'art, la culture et l'histoire naturelle de l'Irlande, du Trinity College, la plus ancienne université d'Irlande, du Musée Guinness, la plus célèbre marque de bière irlandaise. Une journée complète d'excursion est prévue le samedi. Les soirées se passent en famille et le jeune vit à leur rythme. Une à deux soirées sont prévues avec l'ensemble du groupe et les animateurs (bowling, grands jeux). De même, pensez à des destinations moins onéreuses telles que Malte. Cette destination figure d'ailleurs sur le catalogue de CLC. Votre enfant pourra profiter d'un séjour en école de langue internationale. L'école est située dans une ancienne maison maltaise, au cœur de Sliema, tout proche des animations du centre-ville. Votre enfant pourra apprendre ou perfectionner son anglais, tout en profitant de la mer, du climat

Langues vivantes

PROGRAMMES D'ÉTUDES ET SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER

SCOLARITÉ À L'ÉTRANGER

- États-Unis, Angleterre, Irlande, Canada, Australie
- De 10 à 19 ans - Logement en famille d'accueil
- Séjour d'1 mois à 1 année
- Année aux États-Unis à partir de 7990 €

Inscriptions ouvertes !
Départs en janvier ou septembre 2017

15 LANGUES, PLUS DE 30 PAYS

- Immersion en famille d'accueil sans cours en Irlande
- Immersion chez le professeur
- Summer camps : USA, Angleterre, Espagne et Allemagne
- Séjours pour étudiants en école de langue

11, rue Alexandre Cabanel 75015 Paris • Tél. : 01 47 34 32 89
paris@languesvivantes.com

www.languesvivantes.com

LE CONTRAT QUALITÉ



enseillé, et des villages typiques de l'île. Pour les plus de 18 ans, le séjour durera de deux à quatre semaines ou plus, en appartement ou en famille hôtesse, avec

cours d'anglais général, ou préparation au TOEFL ou IELTS (de 20 à 30 cours de 45 minutes, par semaine).

4. IL FAUT UN FAIBLE NIVEAU DE LANGUE POUR FAIRE UN SÉJOUR LINGUISTIQUE

Qu'il s'agisse de découvrir une nouvelle langue, de combler ses lacunes ou encore de se perfectionner, les séjours linguistiques sont ouverts à tous. « Il faut que le séjour choisi corresponde bien à ce qu'attend la personne et surtout à son niveau », précise Ghislaine Couronne. « Selon les séjours, dans tous les cas l'enfant est soumis à un test d'anglais à l'arrivée et/ou au départ. Il est aussi possible de demander l'avis de son professeur d'anglais en France afin qu'il évalue le niveau de votre enfant », explique Madame Deroubaix. Cependant, pour les séjours linguistiques de longue durée comme une année d'école à l'étranger un certain niveau peut être demandé. « Chez NACEL, nous proposons un séjour en Australie qui dure une année, un semestre ou même un trimestre. L'enfant intègre une vraie école australienne et il a donc besoin d'avoir un certain niveau d'anglais », raconte Ghislaine Couronne. « Il y a une

sélection pour y rentrer. Mis à part la connaissance de base de la langue, nous demandons aussi que l'enfant et les parents soient motivés. Pour cela, nous organisons des rendez-vous avec la famille et le jeune », conclut Ghislaine Couronne. Bien évidemment, non seulement le niveau de l'anglais de votre enfant compte mais aussi son objectif et sa détermination à progresser !

5. À SON RETOUR, VOTRE ADO SERA FORCÉMENT BILINGUE !

Tout le monde sait que les séjours linguistiques peuvent être décisifs dans l'apprentissage d'une langue. Cependant, rien ne vous garantit que votre enfant en revienne bilingue. « Pour être bilingue, il faut avoir vécu dans le pays pendant plusieurs années car le bilinguisme comprend une maîtrise totale de la langue, avertit Madame Deroubaix. Tout dépend du temps, si votre enfant part longtemps, il aura peut-être un niveau courant. Il sera plus intéressé par la langue et la culture. Il aura aussi un riche vocabulaire. » Julie n'est pas encore bilingue, mais elle reconnaît une nette évolution : « A mon arrivée à Londres, j'avais un niveau B1 et une certaine difficulté à m'exprimer à l'oral. Pendant mon séjour en immersion dans une famille d'accueil, j'étais obligée d'interagir avec les autres, d'échanger en permanence, et cela m'a permis d'avoir plus confiance en moi. Je sens plus de fluidité dans mes phrases et je n'ai plus peur de prendre la parole en public. » L'organisme choisi, la durée du séjour, les capacités de chacun, le nombre de fois où votre progéniture est partie à l'étranger... N'oubliez jamais : de nombreux facteurs entrent en jeu. ■

Bulletin d'abonnement

Parent(h)èse
La spécialiste des langues






Je m'abonne

1 an 15,90€ au lieu de 18€ 2 an 29,90€ au lieu de 36€

Mes coordonnées

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

Ville _____

Téléphone _____ Portable _____

Date de naissance _____ Nombre d'enfants _____

Adresse e-mail _____

Offre réservée aux nouveaux abonnés, valable en France Métropolitaine. Dom-Tom et étranger, nous consulter. Adresse mail : abonnement@myparenthese.fr. Délai de livraison du premier numéro : 4 à 8 semaines environ. Les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre abonnement à l'exception de la date de naissance. À défaut, votre abonnement ne pourra être mis en place. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions de partenaires commerciaux de notre groupe.

Si vous ne le souhaitez pas, vous pouvez cocher la case ci-contre

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, le droit d'accès et la rectification des données concernant les abonnés peut s'exercer auprès du Service Abonnement. Sauf opposition par écrit, les données peuvent être communiquées à des organismes extérieurs.

à compléter et à retourner avec votre règlement par chèque à l'ordre de LbMedia à l'adresse suivante :

LbMedia - Service Abonnement Parent(h)èse
201/203, rue de Vaugirard - 75015 Paris

www.myparenthese.fr